



Arras, le 19 décembre 2017

## **Mise à l'abri des migrants du camp dit de Tatinghem (arrondissement de Saint-Omer)**

Suite à la décision, de ce jour, du juge des référés du Tribunal Administratif de Lille, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a décidé d'accorder le concours de la force publique pour donner suite aux arrêtés municipaux des maires de Longuenesse et de Saint-Martin-lez-Tatinghem, ordonnant le démantèlement du campement situé sur les deux communes.

Conformément aux engagements pris, une proposition de mise à l'abri sera systématiquement proposée préalablement par l'Etat aux migrants qui seraient présents sur le site.